

**ANNECY**



# APPEL A CANDIDATURES

MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF RELATIF AUX  
ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS SUR LE  
TERRITOIRE D'ANNECY  
« VITAL'ÉTÉ » 2023

**Date limite de remise des dépôts de candidature : Le 21 avril 2023**

## **1. CONTEXTE :**

L'activité physique est sans conteste un déterminant de la santé à tous les âges de la vie. Sa pratique régulière et adaptée améliore le bien-être et contribue à diminuer le risque de développer des maladies chroniques. Elle est également un facteur d'intégration et de maintien des liens sociaux.

Comme chaque été l'offre de pratique via les associations sportives est en baisse. Parallèlement les conséquences de la pandémie de COVID 19 perdurent. Dans ce contexte, la Ville va de nouveau encourager la pratique physique et sportive à des fins de santé pour la période s'étendant du 10 juillet au 26 août 2023 et plus particulièrement auprès des publics adultes et seniors.

Convaincue que la pratique des Activités Physiques et Sportives pour tous (APS) dans une perspective de santé publique relève de l'intérêt général et considérant qu'il faut, à cet effet, développer une culture du Sport Santé répondant aux besoins de tous, la ville d'Annecy a fait de cet objectif un axe prioritaire d'action. L'ambition est de promouvoir l'activité physique et sportive comme un élément déterminant en matière de santé et de bien-être, pour toutes et tous afin de répondre à deux problématiques : celle de l'inactivité physique et de la sédentarité, d'une part, et celle des inégalités dans l'accès aux activités physiques et sportives en favorisant l'accès de tous sur l'ensemble du territoire, d'autre part.

A travers cette action la Ville souhaite également que les Annéciens s'approprient les différents lieux du territoire permettant la pratique libre d'activités physiques et sportives

## **2. L'APPEL A PROJETS ETE 2023 :**

Pour l'été 2023, la ville d'Annecy souhaite :

1. Encourager la pratique d'activités physiques et sportives à des fins de santé pour la période s'étendant du lundi 10 juillet au samedi 26 août 2023.
2. Le public visé : personnes majeures quel que soit leur âge, ou leur sexe, ne présentant pas de contre-indication apparente à la pratique d'une activité physique et sportive.
3. Les projets déposés doivent répondre aux critères suivants :
  - projet portant sur la pratique d'une activité physique ou sportive à des fins de santé
  - la distribution hebdomadaire des activités doit couvrir équitablement le territoire de la commune d'Annecy, à savoir :
    - 4 activités par semaine sur la commune déléguée d'Annecy
    - 2 activités par semaine sur les communes déléguées d'Annecy le Vieux, de Cran-Gevrier, de Seynod et de Meythet
    - 1 activité par semaine sur la commune déléguée de Pringy
4. Les activités auront lieu sur des sites naturels et/ou publics accessibles à tous les usagers (*de manière à favoriser l'appropriation de ces sites par les usagers*).

5. Les séances d'activités physiques et sportives auront une durée comprise entre une heure et une heure et demie.
6. Les contenus des séances proposées seront variés et adaptés aux publics concernés.
7. Le nombre de personnes accueillies sera déterminé au préalable, en fonction des sites d'activités choisis et des activités proposées, et le cas échéant des mesures sanitaires gouvernementales du moment

### **3. PRESENTATION DE L'APPEL A PROJET :**

La mise en œuvre du dispositif « Vital'été » 2023 sera portée par des associations dont le siège social est situé sur le territoire d'Annecy, capables de proposer des activités physiques et sportives adaptées et sécurisées en lien avec les publics visés.

Les projets seront retenus en fonction :

- Des prérogatives professionnelles légales et des compétences du personnel chargé de l'encadrement et de l'animation des activités physiques et sportives.
- De la capacité :
  - à organiser et mettre en œuvre, de manière équilibrée, l'offre de séances d'APS sur le territoire annecien.
  - à s'assurer de la prise en charge optimale des pratiquants pendant la durée des activités.

### **4. GOUVERNANCE ET FINANCEMENT**

- Le dispositif d'aide à la pratique d'activités physiques et sportives pour tous pendant la période de l'été 2023 pourra être porté par une ou plusieurs associations domiciliées sur le territoire d'Annecy. A l'issue de la mise en œuvre, un bilan sera à remettre à la Ville par le ou les porteur(s) du projet.
- Modalités de financement :
  - la Ville propose une aide financière de 50 € pour chaque séance d'activité réalisée
  - la Ville s'engage pour un financement à hauteur de 14 000 € sur la totalité du projet

### **5. MODALITES DE PARTICIPATION**

- **Structures concernées par l'appel à candidatures :**  
Cet appel à candidatures s'adresse aux associations à but non lucratif de type loi de 1901 œuvrant dans le domaine des activités physiques et sportives sur le territoire de la commune.
- **Contenu du dossier de candidature (voir formulaire de candidature)**
- **Modalités de dépôt du dossier de candidature :**
  - ✓ Les dossiers de candidature devront être complétés et renvoyés à la ville d'Annecy
  - ✓ Les justificatifs demandés devront être joints sous peine d'irrecevabilité du dossier

## **6. CALENDRIER**

- Date de lancement de l'appel à candidatures : 27 mars 2023
- Date limite du dépôt de candidature : 21 avril 2023
- Instruction et comité de sélection : 24 avril 2023
- Publication des résultats : 25 avril 2023

## **7. CONTACT**

**Département sport-culture-jeunesse**

**Direction sport**

Mairie d'Annecy-le-Vieux

1, place Gabriel Fauré

Annecy-le-Vieux

74940 ANNECY

Tél. : 04 50 23 86 45

Mél. : [sports@annecy.fr](mailto:sports@annecy.fr)